CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO **E-E41596** **VALABLE JUSQU'AU** **11/10/2024**

ÉDITÉ LE **02/11/2023**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1967
Forme juridique : SAS
Capital : 200 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOBIGNY B 672006418

Siret : **672 006 418 00020**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 00956600G

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 452380N1247000/001 295075/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 452380N1247000/001 295075/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : **ENTREPRISE RINGENBACH**

30 RUE CAMELINAT
93380 PIERREFITTE SUR SEINE

Téléphone : 01 48 26 51 39 **Fax :** 01 48 26 66 42
Portable :

Site Internet : www.ringenbach.fr
E-mail : info@ringenbach.fr

Responsabilité légale :
RINGENBACH JEAN-FRANCOIS PRÉSIDENT

Effectif moyen : 33 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5112	Installation de plomberie sanitaire pour des bâtiments sans surpresseur supérieurs à 1000 m² Mention RGE	19/09/2023
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	23/03/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT

AGENCE PARIS
20 BIS RUE BOISSIERE
RDC
75016 PARIS CEDEX 16

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.